

3 Trait d'union et numéraux

.....

Théorie

Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

Par exemple :

264	<i>deux-cent-soixante-quatre</i>
3851	<i>trois-mille-huit-cent-cinquante-et-un</i>
4 700 000	<i>quatre-millions-sept-cent-mille</i>
231 ^e	<i>deux-cent-trente-et-unième</i>

Il n'y a aucune exception.

Rappels

Avant de faire les exercices, voici des principes que vous avez sûrement déjà appris et qui ne sont pas reliés spécifiquement à la nouvelle orthographe, mais dont vous devez vous souvenir.

- 1) En orthographe traditionnelle, tout comme en orthographe nouvelle,
 - le numéral *mille* est toujours invariable ;
 - lorsqu'ils sont multipliés, *vingt* et *cent* prennent un **s** **seulement** s'ils terminent le nombre ;
 - *million* et *milliard* prennent un **s** lorsqu'il y en a plusieurs.
- 2) Dans la fraction $2/5$, le 2 est appelé le numérateur et le 5 (que l'on prononce *cinquième*) est appelé le dénominateur. En orthographe traditionnelle, tout comme en orthographe nouvelle, on ne met jamais de trait d'union entre le numérateur et le dénominateur.

Par exemple :

$2/3$	<i>deux tiers</i>
$2/5$	<i>deux cinquièmes</i>
$56/4$	<i>cinquante-six quarts</i>
$1/10$	<i>un dixième</i>
$7/100$	<i>sept centièmes</i>

Comme on le constate, le dénominateur prend un **s** au pluriel.

Exercices

3.1 Écrivez les nombres suivants en lettres.

Pour faciliter cet exercice, nous avons choisi des nombres dans lesquels *vingt*, *cent*, *mille* et *million* sont invariables.

61 _____

192 _____

402 _____

2005 _____

34 121 _____

71 708 _____

500 409 _____

1 600 000 _____

25^e _____

71^e _____

218^e _____

641^e _____

3.2 Écrivez les nombres suivants en lettres. Attention aux accords.

555 _____

675 700 _____

1 880 000 _____

22 000 000 _____

33 200 736 _____

45 000 000 _____

231 000 074 _____

720 300 180 _____

82^e _____

999^e _____

1000^e _____

56 461^e _____

3.3 Écrivez les nombres suivants en lettres. Attention aux traits d'union.

- 18/5 _____
- 21/4 _____
- 20 1/4 _____
- 51/8 _____
- 50 1/8 _____
- 3/100 _____
- 300^e _____
- 4 1/10 _____
- 4 9/10 _____
- 41/10 _____
- 49/10 _____
- 78/31 _____

3.4 Écrivez les nombres suivants en lettres. Attention aux traits d'union, mais aussi aux accords.

- 180/10 _____
- 100/90 _____
- 190^e _____
- 2/188 _____
- 200/88 _____
- 204/28 _____
- 280/8 _____
- 288^e _____
- 300/100 _____
- 300/200 _____
- 302/100 _____
- 302/200 _____

Corrigé

- 3.1 soixante-et-un
cent-quatre-vingt-douze
quatre-cent-deux
deux-mille-cinq
trente-quatre-mille-cent-vingt-et-un
soixante-et-onze-mille-sept-cent-huit
cinq-cent-mille-quatre-cent-neuf
un-million-six-cent-mille
vingt-cinquième
soixante-et-onzième
deux-cent-dix-huitième
six-cent-quarante-et-unième

Rétroaction

Il suffisait de mettre des traits d'union partout.

- 3.2 cinq-cent-cinquante-cinq
six-cent-soixante-quinze-mille-sept-cents
un-million-huit-cent-quatre-vingt-mille
vingt-deux-millions
trente-trois-millions-deux-cent-mille-sept-cent-trente-six
quarante-cinq-millions
deux-cent-trente-et-un-millions-soixante-quatorze
sept-cent-vingt-millions-trois-cent-mille-cent-quatre-vingts
quatre-vingt-deuxième
neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuvième
millième
cinquante-six-mille-quatre-cent-soixante-et-unième

Rétroactions

- 1) Il suffisait de mettre des traits d'union partout, comme le prescrit la nouvelle orthographe.
- 2) Vous avez trouvé les accords difficiles ? Cette difficulté ne relève pas de la nouvelle orthographe. Il y a effectivement une vieille règle d'accord étrange encore en vigueur pour *vingt* et *cent*, qu'il serait intéressant un jour de... rectifier !

- 3.3
- | | | |
|-----------|---|-------------------------------------|
| $18/5$ | = | dix-huit cinquèmes |
| $21/4$ | = | vingt-et-un quarts |
| $20\ 1/4$ | = | vingt et un quart |
| $51/8$ | = | cinquante-et-un huitièmes |
| $50\ 1/8$ | = | cinquante et un huitième |
| $3/100$ | = | trois centièmes |
| 300^e | = | trois-centième |
| $4\ 1/10$ | = | quatre et un dixième |
| $4\ 9/10$ | = | quatre et neuf dixièmes |
| $41/10$ | = | quarante-et-un dixièmes |
| $49/10$ | = | quarante-neuf dixièmes |
| $78/31$ | = | soixante-dix-huit trente-et-unièmes |

Rétroactions

- 1) Chaque nombre est une entité que l'on écrit avec des traits d'union. Mais le numérateur de la fraction (le nombre à gauche de la barre oblique), le dénominateur de la fraction (le nombre à droite de la barre oblique) et le nombre entier qui précède la fraction, s'il y a lieu, doivent tous être distincts et non reliés entre eux par des traits d'union.
- 2) N'oubliez pas que le dénominateur (*quart, cinquième, huitième, dixième, centième...*) se met au pluriel dès qu'il y en a au moins deux.

- 3.4
- | | | |
|-----------|---|-----------------------------------|
| $180/10$ | = | cent-quatre-vingts dixièmes |
| $100/90$ | = | cent quatre-vingt-dixièmes |
| 190^e | = | cent-quatre-vingt-dixième |
| $2/188$ | = | deux cent-quatre-vingt-huitièmes |
| $200/88$ | = | deux-cents quatre-vingt-huitièmes |
| $204/28$ | = | deux-cent-quatre vingt-huitièmes |
| $280/8$ | = | deux-cent-quatre-vingts huitièmes |
| 288^e | = | deux-cent-quatre-vingt-huitième |
| $300/100$ | = | trois-cents centièmes |
| $300/200$ | = | trois-cents deux-centièmes |
| $302/100$ | = | trois-cent-deux centièmes |
| $302/200$ | = | trois-cent-deux deux-centièmes |

Rétroactions

- 1) Chaque nombre forme une unité que l'on écrit avec des traits d'union. Mais le numérateur de la fraction (le nombre à gauche de la barre oblique), le dénominateur de la fraction (le nombre à droite de la barre oblique) et le nombre entier qui précède la fraction, s'il y a lieu, doivent tous être distincts et non reliés entre eux par des traits d'union.
- 2) N'oubliez pas que le dénominateur (*huitième, dixième, centième, deux-centième...*) se met au pluriel dès qu'il y en a au moins deux.
- 3) Avez-vous remarqué que le *s* à la fin de *quatre-vingts, deux-cents* et *trois-cents* n'est présent qu'à la fin du nombre, donc lorsqu'il n'y a pas de trait d'union qui suit ? L'inverse est aussi vrai : si un trait d'union suit *vingt* ou *cent*, c'est que *vingt* ou *cent* ne termine pas le nombre. On ne lui mettra donc pas de *s*. Le fait qu'en nouvelle orthographe on mette maintenant partout des traits d'union dans un nombre nous aide à y voir un peu plus clair pour appliquer l'accord ou non de *vingt* et de *cent*.



Curiosités

1. Comment écrit-on 80 600 080 et 200 500 000 000 ?

Quatre-vingt-millions-six-cent-mille-quatre-vingts
et *deux-cent-milliards-cinq-cent-millions.*

Pour les traits d'union, c'est simple : on en met partout.

Pour le pluriel de *million* et *milliard*, la règle n'a pas changé. Ces mots sont variables et s'accordent, comme toujours. Ils prennent donc la marque du pluriel s'il y en a plusieurs, même lorsqu'ils sont des éléments d'un nombre composé reliés par des traits d'union.

Concernant *vingt* et *cent*, ils relèvent depuis longtemps d'une règle assez étrange et capricieuse, qui n'a pas été rectifiée : ils doivent, pour s'accorder, être multipliés et être en fin de nombre ayant une valeur de cardinal¹. Or, dans les deux exemples ci-dessus, *vingt* et *cent* ne sont pas en fin de nombre. Ils restent donc invariables. Le fait que *million* et *milliard* soient issus à l'origine de la catégorie « nom » pour former un numéral composé ne doit pas influencer ici l'accord de *vingt* et de *cent*. Observez d'ailleurs la belle cohérence (invariabilité de *cent*) dans tous ces exemples de nombres composés où *cent* ne termine pas le nombre :

deux-cent-trois
deux-cent-mille
deux-cent-millions
deux-cent-milliards

Le numéral *mille* continue pour sa part à être invariable en tout temps. Les rectifications n'ont pas touché à sa forme.

2. Il paraît que l'on peut écrire

Il y a un-million de mots dans ce livre.
et *Il y a un million de mots dans ce livre.*

Est-ce vrai ?

Oui.

D'abord, oui parce que le deuxième exemple est la façon d'écrire en orthographe traditionnelle et que l'orthographe traditionnelle reste admise. On a le choix entre les deux graphies.

1. Par exemple : *j'ai lu quatre-vingts pages ; j'ai dû en lire quatre-vingts pour me rendre à la page quatre-vingt.*

Mais il y a plus. Même en orthographe nouvelle, on peut se permettre, dans cette expression, de ne pas mettre le trait d'union. Pourquoi ? Lisez l'explication ci-dessous. Les mordus ou les spécialistes de l'analyse grammaticale aimeront ces subtilités de la langue ; les autres pourront se contenter de mettre le trait d'union...

Explication :

Le mot *million* a la particularité de pouvoir être soit un numéral, soit un nom collectif. Il a la même forme dans les deux contextes, ce qui n'est pas le cas avec les autres nombres (*dix/dizaine, vingt/vingtaine, cent/centaine, mille/millier...*). Lorsqu'il est un numéral, *million* désigne un nombre exact et on utilise en nouvelle orthographe le trait d'union. Lorsqu'il est un nom collectif, il peut être précédé de n'importe quel déterminant (*un, ce, des, mes...*). Il ne prend donc pas de trait d'union dans un tel contexte, pas plus que n'en prennent *dizaine, centaine* ou *millier* (qui sont des noms collectifs aussi). Puisque le mot *un* peut être soit un numéral servant à composer un nombre, soit un déterminant indéfini singulier devant un nom collectif, la personne qui écrit a le choix d'utiliser le trait d'union ou non quand elle écrit *un* suivi de *million*, selon qu'elle veut désigner un nombre exact (*un-million* = 1 000 000) ou une approximation collective (*un million*).

Comparons :

- | | |
|-----------------|--|
| Numéral : | <i>Il y a dix (10) mots dans ce livre. (nombre exact)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a une dizaine de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a des dizaines de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| | |
| Numéral : | <i>Il y a cent (100) mots dans ce livre. (nombre exact)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a une centaine de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a des centaines de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| | |
| Numéral : | <i>Il y a mille (1000) mots dans ce livre. (nombre exact)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a un millier de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a des milliers de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| | |
| Numéral : | <i>Il y a un-million (1 000 000) de mots dans ce livre. (nombre exact)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a un million de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |
| Nom collectif : | <i>Il y a des millions de mots dans ce livre. (approximatif)</i> |

3. **Comment écrit-on en toutes lettres le titre des célèbres contes arabes mettant en vedette Schéhérazade racontant des histoires durant 1001 nuits ?**

Les contes des mille-et-une nuits.

On écrit le nombre 1001 en lettres, avec des trait d'union, comme le veut la règle générale. Il s'agit ici de la même application de la règle que dans *vingt-et-un*, par exemple.

4. **L'emploi du trait d'union est maintenant requis partout dans les nombres. La règle ne serait-elle pas plus simple si l'on faisait plutôt disparaître tous les traits d'union dans les nombres ?**

C'est un point de vue qui aurait été acceptable. Puisque les nombres avaient parfois un trait d'union (*trente-trois*, *quatre-vingts*), parfois non (*cent trois*, *quatre mille*), pourquoi opter pour la systématisation de l'emploi du trait d'union plutôt que pour son abolition ? Les experts ont sûrement envisagé les deux possibilités et débattu le pour et le contre. Les traits d'union ont l'avantage de souligner l'unité du nombre complexe, lequel forme un tout (ex. : 1000 = *mille*, 1002 = *mille-deux*, 1999 = *mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf*). Certaines langues, comme l'allemand, écrivent les numéraux carrément soudés : il n'y a pas de trait d'union et tous les composés du nombre complexe sont agglutinés. Ç'aurait été une autre option envisageable. L'option avec le trait d'union partout est celle qui a été retenue pour le français.

5. **A-t-on le droit d'écrire cet évènement aura lieu le huit aout de l'an de grâce deux-mil-douze ?**

Non. Nous ne pouvons pas utiliser la forme *mil* pour écrire en lettres l'année 2012. Il faut écrire *deux-mille-douze*. Cependant, on peut écrire l'année *mil-neuf-cent-soixante-douze* (1972) ou *mil-trois-cent-quarante* (1340), par exemple. Pourquoi ? Cette question de l'emploi de *mil* à la place de *mille* ne relève pas des rectifications orthographiques. Mais voici tout de même l'explication : *mil* est une variante de *mille*, mais vient d'une forme latine signifiant « un millier ». Cette variante *mil* désignait donc un seul millier. Voilà pourquoi il est interdit de l'utiliser pour les années au-delà de 1999. On n'utilise *mil* que s'il ne s'agit pas de deux milliers ou plus, et s'il est suivi d'un autre numéral. On peut donc se permettre d'utiliser *mil* (comme variante facultative de *mille*) pour les dates de l'ère chrétienne de 1001 à 1999 (*l'an mil-un* ou *l'an mille-un*, *l'année mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf* ou *mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf*). Mais on écrit obligatoirement *l'an deux-mille* (et plus) et *l'an mille* (car *mille* n'est pas suivi d'un autre numéral). Et ceci ne vaut que pour les dates. On ne peut pas écrire, par exemple, **mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf personnes* avec la graphie *mil*.

De plus, l'emploi de *mil* n'est valable que pour les dates de l'ère chrétienne. Si l'on parle de l'an 1502 avant Jésus-Christ, on ne peut pas écrire **mil-cinq-cent-deux*. Tout cela est bien capricieux. Si vous utilisez la forme *mille*, vous serez

assuré de ne jamais commettre d'erreur. Rappelez-vous cependant que le numéral *mille* est invariable : *deux-mille*, et non **deux-milles*.

Pour terminer, mentionnons la chose suivante à propos de l'exemple du 8 août 2012 ci-dessus : il est permis d'utiliser l'expression *de grâce* dans *l'an de grâce deux-mille-douze*. Comme on craignait la fin du monde pour l'an mille de l'ère chrétienne, toute année après l'an 1000 est considérée théoriquement comme une année de grâce divine !

6. La règle des traits d'union dans les nombres parle de *numéraux*. Ne doit-on pas écrire plutôt *numéros* ?

En linguistique et en grammaire, quand on parle d'un mot exprimant le nombre ou le rang, on dit qu'il s'agit d'un *numéral*. Par exemple, le mot *cinq* est un numéral cardinal (qui indique la quantité, le nombre), le mot *cinquième* est un numéral ordinal (qui indique le rang). Au pluriel, on dit que ce sont des *numéraux* (*un numéral, des numéraux*). On trouve en français des déterminants numéraux, des adjectifs numéraux, des pronoms numéraux, des noms numéraux. On les appelle souvent simplement : *des numéraux*. Il existe aussi le mot *numéro(s)* en français, qui signifie « chiffre » et s'utilise dans d'autres contextes que ceux de la linguistique (*numéro de téléphone, numéro sur un billet*).

7. Si l'on a 1200 \$ à mentionner dans un contrat, doit-on écrire *mille-deux-cents dollars* ou *douze-cents dollars* ?

Les deux formes sont permises. Prenons un autre exemple, celui de l'année 1850. On peut dire et écrire *cet évènement a eu lieu en mille-huit-cent-cinquante* ou *en dix-huit-cent-cinquante*. Les deux emplois sont possibles, qu'il s'agisse de dates ou de quantités. Mais cette question n'a rien à voir avec les rectifications orthographiques. Cependant, rappelez-vous que, peu importe la forme que vous choisissez, les traits d'union sont requis partout dans le nombre.